

Compte-rendu du conseil d'école du jeudi 28 juin 2018

Horaire : 17h00-19h00

Personnes présentes :

M Kergoulay : DDEN
 Mme Droal Nelly : DDEN
 M Esvan : directeur de l'école
 Mme Floch-Roudaut : Adjointe au maire chargée des affaires scolaires
 M Troalen : responsable du périscolaire et coordinateur des TAP
 Mme Sellin : professeur des écoles
 Mme Guéguen : professeur des écoles
 Mme Jaouen : professeur des écoles
 Mme Guillou : professeur des écoles
 Mme Georges : professeur des écoles
 Mme Le Caignec: professeur des écoles
 Mme Bouédec : professeur des écoles
 Mme Coiffard : professeur des écoles
 Mme Anchyse : professeur des écoles
 M Cam : professeur des écoles
 Mme Calvez : professeur des écoles
 M Sohier : professeur des écoles

Mme Le Gall : ATSEM
 Mme Tréguier : représentante des parents d'élèves
 M Peron : représentant des parents d'élèves
 Mme Marrec : représentante des parents d'élèves
 Mme Le Grouiec : représentante des parents d'élèves
 Mme Poirier : représentante des parents d'élèves
 Mme Dagorn : représentante des parents d'élèves

Personnes excusées :

M Quillien : Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription
 Mme Serée : professeur des écoles
 Mme Garion : professeur des écoles
 Mme Joulain : représentante des parents d'élèves
 M Souchay : représentant des parents d'élèves
 Mme Bourhis : représentante des parents d'élèves
 M Phelippon : représentant des parents d'élèves
 Mme Clarus : représentante des parents d'élèves

Le directeur de l'école invite tous les membres du conseil au pot de fin d'année qui se déroulera le jeudi 5 juillet à partir de 17h sur la cour de la maternelle. Deux auxiliaires de vie scolaire quitteront l'école en cette fin d'année ; une nouvelle auxiliaire sera recrutée pour la rentrée.

- I. Le règlement intérieur de l'école a été adopté à l'unanimité.
- II. Les effectifs de l'année 2017-2018, organisation pédagogique de la rentrée

La prévision des effectifs est inférieure à celle transmise à l'Inspection Académique en décembre en raison de nombreux déménagements et du peu d'inscriptions en maternelle.

Les membres du conseil ont présenté l'organisation pédagogique de la rentrée 2018. La répartition retenue est susceptible d'évoluer en fonction des inscriptions à venir

				enseignant	ATSEM	AVS
8	TPS	16	PS	24	madame Anchyse	
6	PS	15	MS	21	madame Jaouen	
9	MS	13	GS	22	Monsieur Cam	
8	MS	13	GS	21	madame Coiffard	
		24	CP	24 + 3	Madame Sellin	
12	CP	12	CE2	24 + 2	Madame Calvez	
		24	CE1	24	Madame Guillou	
		26	CE 2	26 + 3	Madame Le Caignec, monsieur Esvan	
		24	CM 1	24 + 2	Madame Guéguen	1 AVS
10	CM 1	11	CM 2	21 + 1	Madame Bouédec	
		24	CM2	24 + 1	Madame Georges	
			ULIS	12	Monsieur Sohier	trois AVS
268						

Les listes des élèves par classe seront affichées début septembre et ne pourront pas être modifiées.

Le directeur explique aux membres du conseil que les élèves d'ULIS sont inscrits dans les classes de l'élémentaire. Monsieur Sohier a pour mission de faciliter les inclusions des élèves d'ULIS et d'aménager leur emploi du temps en fonction des projets personnels de scolarisation de chacun.

La prochaine rentrée scolaire dans les écoles publiques de la commune sera synonyme de retour à 4 jours.

Après la consultation, parents, enseignants et personnels des écoles, le Conseil municipal du 13 février dernier a adopté le principe du retour à la semaine scolaire de 4 jours dans les écoles publiques. Ensuite, la direction des services de l'Éducation nationale a autorisé l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement sur quatre jours. Certaines activités qui étaient proposées lors des TAP seront conservées lors du temps de garderie.

À RETENIR → Les horaires de l'école à partir du 3 septembre 2018 sont les suivants : Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8h45 à 12h et de 13h45 à 16h30.

Le directeur a présenté aux membres du conseil les horaires de récréation et du temps d'APC.

III. Bilan sur les projets et bilan financier

Le directeur remercie l'ensemble des membres de l'équipe enseignante et éducative pour la qualité du travail effectué cette année qui a abouti à la mise en place de beaux projets donnant du sens aux apprentissages :

- Participation à l'opération des jeunes reporters des arts et des sciences (spectacle de danse en CM1/CM2, pièce de théâtre en MS/GS, création d'un livre Pop-Up en CE1/CE2)
- Chorale d'école et chorale CM1 avec La Bordée
- Mise en place de nombreuses actions dans le cadre du parcours citoyens : arbre de la laïcité, participation à la cérémonie du 11 novembre, découverte de la mairie, conseil des enfants...)
- Classe de neige, projet vélo, projet Moyen-Âge, découverte de la préhistoire, découverte des vieux métiers, de l'école d'autrefois...
- Parcours artistique en MS/GS, CE2...
- Nombreux projets musicaux : culture bretonne en TPS/PS, découverte instrumentale et du fonctionnement d'un orchestre pour deux classes de maternelle, projet flûte en CE 2...)
- Nombreuses activités sportives : escrime, handball, piscine, tennis, ski...
- Partenariat avec Bretagne vivante.
- ...

Le bilan financier de la coopérative devrait être meilleure que le budget prévisionnel en raison d'une participation plus importante de l'APE et de l'amicale laïque. Les dépenses devraient être maîtrisées, seul le budget matériel devrait être supérieur aux prévisions. Le déficit de l'association devrait être d'environ 1500 euros. Le directeur invite la municipalité à augmenter les différents budgets de l'école dans les années à venir afin de prendre en compte l'inflation.

Le budget prévisionnel 2018-2019 de l'USEP a été présenté et devra être confirmé lors du prochain conseil d'école.

Il remercie les parents pour leur investissement au sein de l'APE et auprès des enseignants.

De nombreux projets devraient être reconduits l'année prochaine. L'école devrait entreprendre une réflexion avec d'obtenir un éco-label.

Le directeur a présenté les investissements réalisés cette année, une dalle numérique devrait être achetée et installée dans la classe de Monsieur Cam.

Le conseil informe que la liste des fournitures demandées aux familles devrait sensiblement augmenter en raison des besoins en nouveaux manuels de l'école.

IV. Entretien des locaux et sécurité.

Tous les exercices de sécurité se sont parfaitement déroulés (3 évacuations incendie, 1 PPMS attentat intrusion.) Le dernier exercice aura lieu le mercredi 4 juillet (PPMS tempête).

Le directeur demande à la municipalité de désigner un responsable sécurité mairie. Il est important que la municipalité aide l'école à tenir à jour le matériel nécessaire à la mise en place des PPMS. De la même manière, l'école ne parvient pas à mettre en place les actions nécessaires à la prévention des risques professionnels pour des raisons financières.

Le directeur fournira une liste des travaux à réaliser cet été. Il présente les travaux urgents à réaliser :

- Problème de sécurité : la porte d'entrée du hall élémentaire trop souvent ouverte. Il serait intéressant d'y installer un digicode ou de fournir plus de clés.
- Problème de sécurité : synchronisation des alarmes (incendie, PPMS). Le directeur a éprouvé des difficultés à déclencher les alarmes des deux bâtiments lors du deuxième exercice d'évacuation en raison d'un problème de santé. Le temps de l'évacuation a doublé.
- Problème de sécurité : mise en place de film sur toutes les vitres donnant sur la route pour empêcher que l'on voit de l'extérieur
- Nécessité de rendre étanche la toiture du bâtiment de la maternelle, remplacement des dalles de plafond à prévoir ensuite
- Peinture d'au moins une classe par an.

V. La mise à jour du règlement de l'école a été approuvé à l'unanimité par le conseil d'école. Il sera consultable sur le site de l'école dès la rentrée.

Le conseil d'école autorise le directeur (19 voix pour, 1 contre) à distribuer :

- Les papiers de l'APE
- Les papiers concernant le périscolaire
- Les abonnements à des livres. Une réflexion est cependant nécessaire afin que les familles ne se retrouvent pas en difficulté face à ces offres.
- Les appels au don du sang.
- Les papiers distribués par la municipalité (évaluation par le directeur).

VI. Constitution de la commission des élections des parents d'élèves

Monsieur Troalen, madame Droal ainsi que monsieur Esvan sont membres de la commission des élections des parents d'élèves.

VII. Questions diverses

Vente d'alcool au cours de la kermesse : après vérification des textes, il semblerait que la vente d'alcool pendant les kermesses d'école est autorisée.

Un échange a lieu sur le rôle du cahier de liaison.

La rentrée aura lieu le lundi 3 septembre 2018 à 8h45. Un accueil est assuré 10 minutes avant cet horaire.